

ARRETE N° ST-140-2026

**OBJET : Travaux de branchement eau potable
Chemin du Lanfonnet**

Le Maire de la Commune de SEVRIER,

- Vu le Code de la route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211.1, L.2212.1 et L.2213.1,
- Vu l'arrêté du 26 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
- Vu la demande de l'entreprise SPTP en date du 8 octobre 2026,
- Vu les travaux de branchement au réseau d'eau potable d'une maison individuelle, Chemin du Lanfonnet,
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des utilisateurs de la voirie et permettre l'exécution des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 – La circulation des véhicules sera réglementée Chemin du Lanfonnet, entre le 2 novembre 2026 et le 9 novembre 2026 inclus pour effectuer des travaux raccordement au réseau d'eau potable d'une maison individuelle.

ARTICLE 2 – La circulation des véhicules sera alternée manuellement.
L'accès des riverains, le transport scolaire ainsi que le ramassage des ordures ménagères sera maintenu.
La largeur de voie maintenue sera de 3.50 mètres.

ARTICLE 3 – La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h aux abords du chantier.

ARTICLE 4 – Tout stationnement dans le périmètre réservé sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

ARTICLE 5 – La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place, maintenue en bon état, modifiée selon l'avancement des travaux puis enlevée par l'entreprise SPTP.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-JORIOZ,
- Monsieur le Chef de service de Police Municipale de SEVRIER,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SPTP,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SEVRIER, le 19 octobre 2026.

Le Maire,

Bruno LYONNAZ

Certifié exécutoire le : 22/10/2026
Publié le : 22/10/2026
Mis en ligne le : 23/10/2026
Notifié le : 22/10/2026

